

Préavis N° 97/26

OBJET DU PREAVIS : Demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 250'000.— au préavis 12/22 pour le réaménagement de l'interface multimodale de la Gare

CONSEIL COMMUNAL DU 3 février 2026

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères communales,

Messieurs les Conseillers communaux,

La commission nommée pour cet objet s'est réunie le mardi 13 janvier 2026 dans la salle de Mazan. Elle était composée de Messieurs Pierre-Alain Bohnenblust (EM), Loïc Bonny (PS), André Dévaut (V) et Patrick Soppelsa (PLR) rapporteur. La COGEFIN nous a rejoint en la personne de Monsieur Frédéric Besse.

Nous remercions Madame Carole Pico, syndique, Monsieur Felix Stürner, municipal ainsi que Monsieur Armend Imeri, secrétaire municipal, pour leur disponibilité, leurs explications et réponses à nos questions.

Dans ce préavis, la municipalité demande un crédit d'étude complémentaire au préavis 12/22, lequel avait pour objectif la réorganisation des circulations (piétons, bus, vélos et voitures), des stationnements et des arrêts de bus, ainsi que l'aménagement d'une zone de rencontre avec une stratégie paysagère et des fonctionnalités des espaces revus. Ces objectifs restent identiques dans le présent préavis.

Les raisons de ce besoin financier supplémentaire sont :

A. Une extension-du périmètre du projet :

L'étendue de la zone à planifier a presque doublé, passant de 13'400m² à 24'500m². Contrairement au projet initial, le réaménagement de la place de la gare n'est plus considéré de manière isolée, mais inclut des secteurs supplémentaires notamment le parking du Bicentenaire et les liaisons avec le centre-ville et une partie du secteur Bronjon de l'autre côté des voies (voir les plans de la page 4 du préavis).

B. Deux projets externes contraignant la commune à revoir le projet :

Le projet des CFF « Moudon 2.0 » prévoyant la réalisation d'un passage sous-voie piétons, un second quai voyageur et une zone de transbordement rail-route côté Place de la Gare. Ce dernier élément implique le déplacement de la zone de stationnement initialement prévue dans le préavis 12/22 de l'autre côté des voies à l'emplacement du grand quai de déchargement.

Le projet « Moudon Agripôle » : Ce projet de développement important pour Moudon impliquant l'implantation d'Agripôle à Moudon a rendu impossible le maintien de l'aire de retournement des bus tel que prévu dans le préavis 12/22, celle-ci étant implantée à l'emplacement même du retournement.

C. Exigences techniques et normes plus élevées. Depuis 2022, diverses directives et normes ont été modifiée : La réalisation d'une zone de retournement au parking du Bicentenaire a été demandée par le canton (DGMR) car l'aire prévue initialement (juste à côté de la gare) nécessitait que les bus empruntent le pont St-Michel et cela aurait rallongé le trajet de 3 minutes, ayant pour résultante un coût supplémentaire important dans un contexte de trafic dense. Les lignes venant de Lausanne (361, 362) emprunteront cette zone de retournement du Bicentenaire, alors que les autres lignes de bus emprunteront la zone à côté de la gare et le pont St-Michel.

De nouvelles exigences ont été imposées à la gestion des eaux pluviales ainsi qu'à la végétalisation. Ce dernier point a été pris en compte pour éviter la formation d'ilots de chaleur.

En somme, le crédit initial de 2022 ne suffit plus pour présenter une planification répondant aux nouvelles exigences. Sans ce crédit supplémentaire, les études ne pourraient pas être achevées, remettant en question la mise en œuvre du projet destiné à mettre en valeur ce secteur qui fait office de « porte d'entrée » de notre ville et garantit la mobilité de demain.

Les incertitudes liées aux deux grands projets externes Agripôle et CFF, à la redynamisation de la friche Fonderies et aux activités de Landi, ont conduit la municipalité à décider de couper le projet en deux étapes.

La première étape, en rouge sur le plan en page 4 du préavis, inclut la Place de la Gare jusqu'au chemin des écoliers, les parkings du Bicentenaire et dit de la Migros, jusqu'à la place St-Etienne.

La deuxième étape, en bleu sur ledit plan, inclut le Chemin des écoliers jusqu'au pont Saint-Michel et la zone Quai côté Bronjon. Elle ne fait pas partie du présent préavis et sera réalisée dans un second temps. Le crédit d'étude 97/26 ne comprend pas les études de la deuxième étape et fera l'objet d'un autre préavis.

Le planning, tel que présenté en page 7 du préavis, est ambitieux, notamment la réalisation du projet pour un examen préalable du canton. Cependant, l'avant-projet a déjà été examiné et discuté devant la sous-commission cantonale des espaces publics (SCEP). Le rôle de cette sous-commission est d'apporter, en amont des procédures d'examen préalable, conseil et appui aux communes sur les questions d'aménagement des espaces publics. Et je cite le préavis « La commission a salué la qualité de la réflexion pour un projet difficile avec une multitude de fonctions à satisfaire ». La Municipalité se montre confiante quant au respect des délais annoncés.

Actuellement la phase du développement du projet détaillé (SIA32) est réalisée à environ 50%. Dans cette phase, le projet prend une tournure concrète, techniquement réalisable et chiffrée. La phase SIA41 « Appel d'offre » sera intégrée dans le préavis de construction et suivra le vote du conseil communal sous réserve de son approbation.

La zone de transbordement rail/route d'une longueur de 150 m implique la suppression des places de stationnement telles que prévues dans le préavis 12/22. Elles seront déplacées côté Bronjon à l'emplacement même du grand quai de chargement. En dépit de cela, la réorganisation des parkings dit Migros et du bicentenaire aura pour conséquence une réduction du nombre de places de parc. Malgré le projet d'un parking à l'Ancien Stand, la municipalité prévoit un déficit de 15 places de stationnement.

Le pont St-Michel a fait l'objet d'un diagnostic complet et a été jugé dans un état acceptable. D'après la municipalité, le pont est suffisamment solide et à ce stade, aucun degré d'urgence n'a été identifié pour la réfection du pont. Selon les indications de l'ingénieur civil, une étude sera nécessaire ultérieurement pour évaluer l'état de l'ouvrage, soit dans le cadre du projet de réaménagement de l'interface multimodale (étape 2), soit en lien avec le développement du site des fonderies.

La nouvelle place de la gare sera réservée aux transports publics et à la mobilité douce. L'entrée du parking dit de la Migros sera déplacée du côté de l'avenue de Préville alors que l'entrée actuelle sera fermée et remplacée par des places de stationnement. Le kiosque actuel sera démolie, au profit d'un point de vente à l'intérieur de la gare. Comme la place du Bicentenaire, les espaces de stationnement seront réorganisés et arborés afin d'éviter les îlots de chaleur et d'assurer une gestion naturelle des eaux de pluie.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose, à l'unanimité, de bien vouloir voter les conclusions suivantes ;

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu le préavis de la Municipalité No 97/26 ;
 - Ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
-
1. accorde un crédit d'étude complémentaire au préavis 12/22 au maximum de CHF 250'000.- TTC pour la poursuite de la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage pour le réaménagement de l'interface multimodale de la gare, dont à déduire les subventions cantonales et toutes autres participations éventuelles de tiers.
 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
 3. prend acte que l'investissement sera amorti en 10 ans,
 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Moudon le 22 janvier 2026

Patrick Soppelsa



Rapporteur